



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 2040381

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/03/2022 13H26 C:000939 I:04879
V/REF : 602/010592
V/Email reçu le Mercredi 09/03/2022 à 13H26

FONDS DE LOGEMENT INTERMEDIAIR
SIRET : 803636760 00024
33 AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE
TSA 31431
75621 PARIS CEDEX13

V/REF.IMM. 0081
IMMEUBLE : RES.BENTO SERRA-0081
ALLEE JOSEPH CAMBON
34430 ST JEAN DE VEDAS

Montpellier, le 28 Avril 2022

Référence Marché: 097/03/20 Plomb.-Sect.Hérault
LOCALISATION : ALLEE JOSEPH CAMBON LGT C101 ETAGE 1 - MME ANNE 06 38103722
MOTIF : MERCI D'INTERVENIR POUR REMPLACER LA TRAPPE DE VISITE SOUS LA BAIGNOIRE
SUITE A UNE CASSE
Donneur d'ordre : Mme M. MAMERT

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

LE 15.03.2022 A 17H30 :

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
NOUS N'AVONS PAS PU REMPLACER LA TRAPPE DE VISITE CE JOUR
NOUS RELEVONS LES DIMENSIONS ET REPROGRAMMONS UNE INTERVENTION
REPLI ET NETTOYAGE DU CHANTIER

LE 31.03.2022 A 16H45 :

DÉPOSE ET ÉVACUATION DE LA TRAPPE DE VISITE FAIENCÉ EXISTANTE
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE TRAPPE DE VISITE EN PVC EXPANSÉ BLANC
ÉPAISSEUR 2MM Y COMPRIS RÉALISATION DES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ SILICONE SUR
TOUTE SA PÉRIPHÉRIE
REPLI DU MATÉRIEL ET NETTOYAGE DES LIEUX .

OBSERVATIONS : FJ AB Email envoyé le 15/04/22 à 12H07 Mme M. MAMERT

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et
personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PLS258-Création trappe visite sous baign	1	102,57	102,57



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 2040381

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	102,57
T.V.A. a 10,00%	10,25
TOTAL T.T.C.En EURO	112,82

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Bon de Facturation
N° 602/010592
du 09/03/2022

Adresse de facturation :

FONDS DE LOGEMENT INTERMEDIAIRE
SIRET : 803636760 00024
33 avenue Pierre Mendès-France
TSA 31431
75621 Paris CEDEX 13**Contact :** MAMERT Marine
Mail: marine.mamert@cdc-habitat.frTravaux à réaliser entre le 09/03/2022 et le 16/03/2022
Marché n°001446/T50/001 Référence 097/03/20**SAS SERVIMO MEDITERRANEE****22, RUE ALBERT SANTOS DUMONT****34430 ST JEAN DE VEDAS**mail : mediterranee@servimo.fr
Tél : 04 67 82 56 72

13h26

Exemplaire à renvoyer avec votre facture

- changement trappe de visite suite casse

Prestation Parties PrivativesRESID. BENTO SERRA BAT C (0602-0081-C000-C000)
ALLEE JOSEPH CAMBON
34430 ST JEAN DE VEDAS
Logement n°002353, porte n°C101, 01er étage, Type 3

Occupant actuel : MME ANNE M HERMANN (007836/76)

Tél. : 06 38 10 37 22 - Portable : 06 38 10 37 22

Prestation	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA (€)
0602-0081 RESID. BENTO SERRA BAT C CREAT TRAPPE ACCES BAIN (PLS258)	102,57	1,00 U	102,57	10,26
Travaux de faïences suivant article FAI 110 Découpe du support suivant réservation de la trappe Mise en oeuvre d'une trappe d'accès PVC 200X450 environ à carreler sur ossature invisible de type NICOLL. merci de prévoir la faïence également				

Paiement 60 jours Etabli
à date facture

Total HT	102,57 €
Total TVA	10,00 % 10,26 €
TOTAL TTC	112,83 €

FONDS DE LOGEMENT INTERMEDIAIRE atteste que l'immeuble objet des travaux de la présente commande est
achevé depuis
plus de deux ans et est à usage d'habitation. Le taux de TVA à appliquer sur les prestations est de 10.00 %.**Signataire**
MAMERT Marine

Nous nous réservons le droit de résilier le présent bon de commande, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, si la prestation commandée n'a pas été exécutée dans le délai de 3 mois à compter de la date d'exécution prévue sur la présente. La résiliation prendra effet, sans formalité, dès le premier jour suivant l'expiration dudit délai de 3 mois.

Les factures, libellées au nom de FONDS DE LOGEMENT INTERMEDIAIRE, devront être adressées sans agrafe à l'adresse de facturation pour paiement. En l'absence du bon de facturation et de la mention du n° du bon de commande sur la facture, cette dernière sera retournée.

Attestation écrite de communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante et de plomb.
(Art. R 4412-97 du Code du Travail modifié par Décret n°2012-639 du 4 mai 2012) (Art. L 1334-9 du Code de la Santé Publique)L'entreprise reconnaît disposer de tous les équipements et logiciels informatiques nécessaires, avoir pu éditer et consulter à partir du site Extranet dédié :
<https://www.netgroupesni.fr>, le (les) D.T.A, D.A.P.P et C.R.E.P du (des) bâtiment(s) objet(s) des travaux décrits dans le présent bon de commande.

Login et mot de passe ayant été communiqués au préalable par FONDS DE LOGEMENT INTERMEDIAIRE.